



2026-037

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents à cette affaire : 17
Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 25 février 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 3 mars 2026 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,
Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M MAERTENS Emmanuel ; M. HEROUX Patrice ; Mme GOBE Julie..

Absents Excusés : M. MARTIN Jean-Luc.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine ; Mme LEMÉE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer ; valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Julie GOBE est désignée pour remplir cette fonction.

Lecture du procès-verbal du 3 février 2026. Approuvé à l'unanimité avec quelques précisions et/ou modifications :

Pour le bureau de vote du 15 mars 2026 : Mme DANJOU Danielle, titulaire 8 h (ouverture) à 10 h 30 mn et 16 h à 18 heures + dépouillement et sa suppléante : Mme Françoise DAGUER de 10 h 30 mn à 16 heures.

Point 6 : Ecole primaire et maternelle – Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à temps non complet : Précision : Organisation en interne pour l'instant avec Monsieur Bertrand BUISSON, Agent communal au service technique qui remédie à ce surcroît de travail de 11 h 35 mn à 12 h 30 mn.

2026-057

2

1) AMENAGEMENT DE LA RUE DU COLLEGE ET ACCES AU COMPLEXE SOCIOCULTUREL ET SPORTIF – COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – PASSAGE DES RESEAUX NOTAMMENT RESEAU DE CHALEUR BOIS ET AVENIR DU RESEAU DE CHALEUR BOIS ET SA GESTION :
Rapporteur : Joël BOULET

Le projet d'aménagement : Rue du collège, section entre l'atelier municipal (service technique) et le complexe culturel et sportif.

Objectif du projet :

- Renouvellement du revêtement en enrobé de la chaussée.
- Création de trottoirs le long de la rue du collège permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder au complexe socioculturel et sportif.
- Perméabilisation du parking et des stationnements.
- Réalisation de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite au droit du complexe socioculturel et sportif avec la matérialisation de cheminements pour y accéder.
- Sécurisation des abords du complexe socioculturel et sportif.

Le 11 février soir, le projet a été présenté au tissu associatif utilisateur des salles.

Descriptif des travaux avec quelques aménagements suite à la réunion du 11 février dernier :
Largeur de la voie 5 mètres au lieu de 7 mètres avec bordures franchissables du côté droit de la rue.

Surélévation de la chaussée après l'entrée de l'atelier municipal pour apaiser les vitesses des usagers en voiture en approche du complexe socioculturel et sportif.

Trottoir franchissable et PMR, côté droit de la rue.

16 places de stationnement le long de l'atelier municipal. Création d'une dalle béton pour accueillir les containers de tri sélectif. Création d'un trottoir situé devant le stationnement pour se déplacer en sécurité.

Les parkings, soit en dalles végétalisées ou gravillonnées. (perméabilisation des places).

Un poteau incendie à protéger et restant accessible à la pointe du parking à proximité de l'EHPAD Korian (côté droit de la rue).

1 îlot bombé sans jardinière juste marquage au sol pour indiquer le sens de circulation, face au complexe socio-culturel et sportif. Une traversée piétonne est prévue sur l'îlot en béton désactivé pour les usagers du parking à proximité de chez Korian (côté droit de la rue).

Une lisse sera mise en place entre la Rue du Collège et le parking accolé à la propriété KORIAN (côté droit de la rue). A l'intérieur du Parking, prévoir une butée devant la lisse pour arrêter les véhicules lors du stationnement. Donc accès au parking par un seul endroit. Prévoir une borne électrique au haut du parking situé à proximité de Korian. Puissance 220 volt (voir sdem).

Espace vert le long de la salle socio-culturelle et sportive. A étudier : Voir grands pots et bancs par la suite.

Mettre jardinières devant le parvis de la salle socio-culturelle et sportive pour interdire le stationnement trop dangereux pour les piétons. Parvis en béton désactivé. Réservée aux piétons et cyclistes.

Place PMR pour accès à la salle de handball.

Marquage au sol (interdiction de stationner) devant la sortie de secours de la salle de handball. Prise en charge de 2 fourreaux pour l'alimentation des futures places de recharge électrique. 2 Places.

Mobilier urbain prévu uniquement les porte-vélos.

Etat des réseaux : L'état des réseaux d'eau potable et eaux usées nécessitent pas d'envisager des travaux.

Réfection de 2 sections du réseau d'eaux pluviales.

Reste à étudier le réseau de chaleur bois.

Coût des travaux environ 163 704 € ht + Frais d'études, soit 175 163.28 € ht à ce jour.

Avant d'acter ce projet, plusieurs points sont à éclaircir :

- Passage du réseau chaleur bois :
Chiffrage approximatif : Réseau dans la rue : 100 000 € ht ; Création d'une sous-station de 75 kw : 30 000 € ht ; Etudes... : 15 000 € ht, soit environ 145 000 € ht. Une étude plus détaillée sera à réaliser.
- Une réflexion est engagée avec le SDEM de leur confier la gestion du réseau chaleur bois et céder l'outil de travail. L'intérêt : souplesse au niveau de la trésorerie ; facilité d'extension du réseau de chaleur bois selon le périmètre défini par la commune ; réduire le coût de la chaleur pour les usagers en mutualisant les moyens humains, la maintenance, l'achat des fournitures... Une étude financière sera engagée par le SDEM pour bien comptabiliser la reprise (vétusté du matériel ; reprise des actifs...).
- Pompe à chaleur en panne à la salle socioculturelle et sportive. Réparation : 2 journées ; récupération du fluide frigorigène ; remplacement de pièces sur le circuit frigorifique : détendeur, déshydrateur, voyant liquide, pressostat haute pression ; mise sous pression à l'azote ; tirage au vide ; recharge en fluide frigorigène récupéré (tout appoint de R32 fera l'objet d'un devis complémentaire) ; remise en service de l'installation ; établissement d'un rapport d'intervention ; établissement du certificat d'étanchéité. Fourniture et pose : 5 496.62 € ht ; après négociation entre Mme le Maire, l'architecte, l'entreprise DOUBLET ; DAIKIN fournisseur ; THALEM bureau d'études thermiques, le coût est revu à la baisse : 3 780.51 € ht.

Donc problème de machine-pièces défectueuses.

Après vérification la garantie par l'architecte, elle est de 1 an à compter de la mise en service de l'équipement (8 septembre 2022) et cela ne concerne que les pièces.

Pompe à chaleur installée air-eau réversible DAIKIN au R32 EWYT105B-SSA1 compris grutage : le coût : 24 885.53 € ht.

Cahier des charges du bureau d'études thermique THALEM : Classement du bâtiment : établissement recevant du public de 4^{ème} catégorie avec une activité de Type L : Salles à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles.

Conditions intérieures à maintenir, hiver : 19 °C ;

Température extérieure de base : - 4° C

Minimum de la PAC : Puissance frigorifique : 97,9 kw ; Puissance thermique : 75 kw ;

Régime d'eau en mode chaud : 45/40 ° C

Il semblerait que pour la surface de la salle de 3 000 m³, il faudrait une eau à 60 ° C et une puissance thermique à 100 kw. A confirmer.

Observations de Mme Chantal LEFEUVRE : Le bureau d'études thermique peut être responsable mais l'installateur aussi vu qu'il a le devoir de conseil professionnel. Pour elle, il faut faire intervenir un expert pour faire le diagnostic des documents techniques de la pompe à chaleur, dans un premier temps avant une procédure judiciaire.



Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Apporte des observations au projet d'aménagement de la Rue du Collège, section entre l'atelier municipal (service technique) et le complexe culturel et sportif ainsi présenté :
 - Enlever la haie à l'atelier municipal, côté Rue du Collège et refaire une clôture propre.
 - Voir avec la communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie, service déchets, la fourniture de conteneurs semi-enterrés pour le tri sélectif.
 - Devant le parvis de la salle socio-culturelle et sportive, mettre des potelets amovibles au lieu de jardinières.
- Suspend ce projet d'aménagement sécuritaire dans l'attente d'une prise de décision sur le raccordement éventuel du complexe socio-culturel et sportif au réseau de chaleur bois et sollicite le SDEM pour étudier la cession éventuelle de la chaufferie bois à leur syndicat.
- Avant réparation de la pompe à chaleur (hiver passé), demande l'intervention d'un expert pour faire le diagnostic de la pompe à chaleur installée par rapport à la surface à chauffer et examiner tous les documents techniques (cahier des charges de consultation des entreprises ; durée de garantie...).
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions et à leurs aboutissements.

2) PROGRAMME DE VOIRIE – ANNEE 2026 :

Rapporteur : Joël BOULET

Après étude par la commission voirie le 19 février 2026 de la proposition du programme de voirie de l'année 2026 réalisée par la Direction des Routes à la demande de la commission voirie qui s'élevait à 150 700.80 € ttc, les travaux suivants ont été retenus :

Tranche ferme :

- Le Coudray : Réalisation d'un enrobé pour un coût ttc : 39 430.80 €.
- Carrière de Ferrières : Reprise d'une tranchée en grave bitume pour un coût ttc : 9 410.40.
- La Bréhannière : Reprofilage en enrobé puis enduit superficiel bicouche sur 3 zones déformées pour un coût ttc : 7 687.20 €.
- Route du Pont Mary, (de la Boutardière à la limite de la commune), sur environ 350 m pour un montant de 22 222.80 €.

Tranche optionnelle :

- Route du Pont Mary (du carrefour avec la route de ferrières à la Boutardière) sur environ 390 m pour un montant de 13404 €

En voirie, à prévoir en 2026 : les réparations des rues du stade ; des écoles ; des camélias à la suite de la déviation pour les travaux Rue du Mont Saint Michel, soit environ : 40 000 € + trottoirs Rue des Vignes, côté magasin Doudard.

Le Département sera sollicité pour une participation financière pour la réfection des rues du stade, des écoles, des camélias, vu que les dommages sont dus à la déviation pour la réalisation des travaux sur la RD 976, rue du Mont Saint Michel.



Pour les rues du stade, des écoles, des camélias, il est demandé par les riverains, l'interdiction permanente des poids lourds de plus de 3,5 tonnes de marchandises exceptés pour les livraisons et de réduire la vitesse à 30 km/h sur la rue du Stade et des écoles en raison du groupe scolaire.

Monsieur MAERTENS suggère de mettre ces voies en sens unique.

Proposition des membres de la voirie présents de revoir le programme de voirie de l'année 2026 à la hausse vu que le projet d'aménagement Rue du Collège, section entre l'atelier municipal (service technique) et le complexe culturel et sportif est reporté.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de voirie pour l'année 2026 : Le Coudray ; Carrière de Ferrières ; La Bréhannière ; Route du Pont Mary en totalité, soit tranche ferme, estimation : 91 066.80 € ttc et en Tranche optionnelle : le Plessis pour 38 748 € ttc (Réalisation d'un enrobé) sans les rues du stade, écoles, camélias qui seront réalisées ultérieurement.
- Autorise le Maire à lancer une consultation des entreprises pour ce marché de travaux selon la procédure adaptée (publicité et mise en concurrence et dématérialisation du marché de travaux) et Donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette opération.
- A la demande des riverains, valide l'interdiction permanente des poids lourds de plus de 3.5 tonnes de marchandises sauf livraison pour les rues du stade, des écoles, des camélias.
- Décide d'engager une réflexion pour mettre la rue des écoles, rue du stade en sens unique afin de sécuriser l'accès à l'école.

3) VENTES D'HERBES SUR LES COMMUNES DELEGUEES DE FERRIERES ET HEUSSE :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Ventes de l'herbe des parcelles communales pour la nécessité du service public, entretien des parcelles.

Commune de Ferrières : Vente de l'herbe du champ près du presbytère situé « Le Bourg »
Prix vendu en 2025 : 60€ pour 45 ares à Valentin GRUEL.

Commune d'Heussé : Vente de l'herbe du champ derrière la mairie 2 h 50 et le champ près du mur du presbytère 58 ares auquel il faut déduire l'emprise de la station d'épuration. Prix vendu en 2025 : 550 € pour les 2 ha 50 à Jean-claude THIERRY et 100 € pour les 58 ares à Fabrice NOEL.

Propositions 2026 : Monsieur THIERRY Jean-claude pour 550 € pour les 2 ha 50 ca.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe les prix pour les ventes d'herbes sur les communes déléguées de Ferrières et Heussé, comme suit :

Ferrières : Vente de l'herbe du champ près du presbytère situé « Le Bourg », 60€ pour 45 ares.

Heussé : Vente de l'herbe du champ derrière la mairie 2 h 50 pour 550 € et le champ près du mur du presbytère 58 ares auquel il faut déduire l'emprise de la station d'épuration : 100 € pour les 58 ares.

La proposition à Jean-claude THIERRY est acceptée.

Les acheteurs de l'année 2025 seront sollicités.

- Demande au Maire de procéder au recouvrement de ces recettes.

4) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES AIRES DE COMPOSTAGE PARTAGE :

Rapporteur : Patrice HEROUX

Préambule :

Le tri à la source des biodéchets est désormais une obligation pour tous depuis le 1^{er} janvier 2024 ; les collectivités doivent donc proposer une solution de tri des biodéchets à leurs administrés.

La valorisation des biodéchets via le compostage partagé : l'aire de compostage partagé est composée de plusieurs bacs destinés à transformer les restes alimentaires en compost qui pourra par la suite être utilisé par les usagers ou pour les espaces verts communaux.

L'objectifs du compostage partagé :

- Limiter la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en diminuant les tonnages.
- Offrir aux usagers des solutions de détournement des biodéchets qui répondent à leurs besoins.
- Garantir la pérennité des sites et éviter toute nuisance en encadrant leur installation.
- Favoriser l'implication citoyenne et le lien social.

Endroit du compostage partagé sur la commune déléguée du Teilleul : Rue des Vignes.

Environ 30 foyers

Le site est déjà existant qui est bien respecté et bien suivi par les agents communaux.

Volonté de remplacement du matériel cassé et d'améliorer le site en général.

Volonté des services techniques de créer une dalle béton autour d'un emplacement naturel permettant d'accueillir 3 bacs de compostage de 600 litres.

Le compost mûr sera principalement à destination de la commune.

A disposition une réserve de matières sèches (copeaux fins si possible, feuilles mortes, sciure, etc...).

Ce site sera pleinement accompagné par les services de l'agglomération vu qu'il présente des habitations collectives, sans jardins individuels et sans autres moyens de tri des déchets alimentaires.

Pas le souhait pour l'instant pour les services techniques d'avoir d'autres sites du même type.

Ce site sera inauguré.

En amont, convention pour la mise en place d'une aire de compostage partagé à remplir et à signer entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Mont Saint-Michel Normandie.

La convention définit, d'une part, les modalités d'installation, d'utilisation et de suivi des aires de compostage et d'autre part, les engagements respectifs des parties.

Une liste des aires de compostage partagé sera annexée à la convention et pourra être actualisée en fonction des évolutions du dispositif.



Engagement, notamment :

De la Communauté d'agglomération : Fournir le matériel ; former ; organiser l'inauguration ; accompagner la première année...

De la Commune : mettre à disposition gratuitement des espaces verts ; aplanir le sol ; contribuer à l'information et la sensibilisation des usagers ; mettre à disposition un agent du service technique pour le suivi ; informer la Communauté d'agglomération de tout dysfonctionnement ; fournir de la matière sèche ; récupérer le compost mûr ; mettre en place un plan de dératisation si nécessaire...

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve cette démarche et autorise le Maire à signer la convention susdite.

5) DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR PROJET SCOLAIRE :

Rapporteur : Emmanuel MAERTENS

- Ecole primaire publique des Lutins à Notre Dame du Touchet. Sortie avec nuitée à la mer les lundi 27 avril au mardi 28 avril 2026. Séjour : 9 268 €, soit 138.33 € par élève. 4 élèves résident sur la commune.
- Immaculée Conception St Hilaire du Harcouët. Aide versée directement aux familles de la commune. Séjour à Paris du 4 au 6 mai 2026. Prix par élève : 362.03 €. 300 € pour les familles. 1 élève.
- Immaculée Conception St Hilaire du Harcouët. Aide versée directement aux familles de la commune. Projet Cirque du 15 au 26 juin 2026. Prix par élève : 57.40 €. 3 élèves.

Décision du Conseil Municipal :

Sans suite. Ecoles extérieures du Territoire scolaire.

6) Questions diverses :

- Lecture des mots de la boîte à idées. Ras.
- Le repas des aînés aura lieu pour les 5 communes, le samedi 12 septembre 2026.
- Ecole : compte rendu du conseil d'école par Monsieur MAERTENS, représentant la commune au conseil d'administration. Porte ouverte le 27 mars 2026. Projets : plusieurs spectacles vivants (danse, théâtre) ; cinéma ; sport (lutte/judo) ; piscine ; musique ; de nombreuses relations avec la maison de retraite des Trois Provinces (cuisine ; goûter ; bricolage ; chants...) ; sortie au musée de la poterie à Ger ; cross au collège ; rallye mathématiques... Evaluations nationales : Niveau global en mathématiques correcte ; aide individuelle pour les élèves avec des difficultés scolaires. Etude sur le climat scolaire : harcèlement ; sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux... L'Ecole est confrontée à des violences verbales inacceptables de la part de parents auprès d'élèves.
- Le spectacle Ville en Scène. Engagement pour 3 ans mais la commune peut dénoncer la convention. Les spectacles sont appréciés par un public différent des autres spectacles organisés sur la commune. Une autre culture. Belle prestation-manque une communication plus large.



➤ Mme le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour leur présence pendant ce mandat de 6 ans et leurs investissements.

Un tour de table des conseillers ayant décidés de ne pas se représenter. Il en ressort en règle générale : Belle expérience ; difficile de s'exprimer avec une assemblée trop nombreuse. En tant que conseiller difficile de trouver sa place. Certains trouvent dommage qu'il n'a pas été fait assez appel à certains conseillers qui avaient des connaissances dans certains domaines. Pour les élus ayant cumulés plusieurs mandats : satisfaction de la commune nouvelle (taille de commune agréable) et la fierté de s'être engagée plusieurs années dans le fonctionnement de sa commune.

Séance levée à 22 h.

Le Maire : Véronique KUNKEL

Le secrétaire de séance,